



Le projet de vie

Chaque membre d'une fraternité franciscaine est amené à suivre les formations proposées par « **le projet de vie** ». Ces formations, spécifiques à l'ordre franciscain, permettent une meilleure connaissance de l'Ordre Franciscain Séculier (**OFS**) mais aussi de discerner l'appel à suivre le Seigneur dans la famille franciscaine, comme une véritable vocation.

Ce temps de discernement et de formation peut aboutir à « l'engagement par la promesse de vie évangélique », acte ecclésial confirmant l'appel reçu du Christ qui renouvelle les promesses du baptême en affirmant publiquement son engagement à vivre l'Évangile dans le monde, selon l'exemple de François, et suivant la Règle de l'OFS.

Les différents ordres de la famille franciscaine

- 1er ordre : l'ordre des frères mineurs, les Franciscains, Capucins et Conventuels
- 2ème ordre : l'ordre des sœurs pauvres ou les Clarisses
- 3ème ordre, lui-même composé par l'Ordre Franciscain Séculier (**OFS**) présent dans 110 pays et sur tous les continents. **Les Fraternités Franciscaines Séculières (FFS) font parties de cet ordre.**
et par le tiers Ordre Régulier (TOR), religieux et religieuses apostoliques